



# ACCUEIL VÉLO®

La garantie d'un accueil de qualité  
des touristes à vélo

## I- Le Contexte

En France, le tourisme à vélo représente environ 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Cette activité, qui répond à de nouvelles aspirations des clientèles, est en croissance constante avec de nouveaux itinéraires aménagés et des services adaptés aux cyclistes. Le tourisme à vélo favorise également un allongement de la période touristique. C'est une clientèle curieuse et sensible à l'écologie, intéressée par la découverte du territoire, des paysages, de la culture et des habitants...

Quelques chiffres issus de l'Etude de Fréquentation et d'Impact économique réalisée sur la **ViaRhôna** en 2017 :



Dans le Gard, le Schéma Départemental des Aménagement Cyclables mis en œuvre par le Département en partenariat avec les territoires proposent des itinéraires qualifiés pour la pratique du vélo :

- **Véloroutes et Voies vertes** inscrites dans le cadre des itinéraires nationaux et Européens : **ViaRhôna Eurovélo 17**, **Méditerranée à Vélo Eurovélo 8**.
- **Voie vertes** inscrites au Schéma départemental des Aménagements cyclables en complément des itinéraires Européens.
- **Boucles cyclo-découvertes** répondants aux critères d'accompagnement du Schéma Départemental.

=> Soit près de **450 km d'itinéraires cyclables balisés susceptibles de s'enrichir de prestations annexes qui apportent un service complémentaire aux touristes à vélo.**



## II- La démarche Accueil Vélo®

### Une marque nationale unique, simple et lisible !

Accueil Vélo® engage les professionnels à proposer un accueil et des services de qualité pour le voyage des touristes à vélo et permet aux touristes d'identifier les établissements et les lieux adaptés situés à moins de 5km d'un itinéraire balisé et inscrit au Schéma Départemental des Aménagements Cyclables.

### Pour qui ?

Six catégories de socio-professionnels sont concernées :

- Les offices de tourisme
- Les hébergements touristiques
- Les loueurs professionnels de vélos
- Les réparateurs professionnels de vélos
- Les sites de visites et de loisirs
- Les restaurateurs

Un référentiel Accueil Vélo® spécifique est décliné pour chacune de ces catégories.

### Avantages pour les labellisés

- Intégrer un réseau national de professionnels animés par un même objectif,
- Cibler une nouvelle clientèle au pouvoir d'achat élevé,
- Bénéficier d'une visibilité importante, en France et à l'international, associée à la reconnaissance de la marque en étant visible sur les différents supports locaux, départementaux, régionaux, ainsi que sur les supports de France Vélo Tourisme (*moteur de recherche / cartes interactives des itinéraires EuroVélo*).
- Recevoir des outils permettant de s'identifier : plaque de bienvenue...
- Améliorer sa visibilité auprès des tours-opérateurs.



52% des touristes étrangers  
connaissent Accueil Vélo®.

La marque est très importante ou  
importante pour deux tiers d'entre eux.

## III- Comment devenir Accueil Vélo®

L'usage de la marque est réservé aux établissements touristiques qui proposent des activités ou services adaptés aux touristes à vélo, **remplissant l'ensemble des critères obligatoires du référentiel de qualité Accueil Vélo®**.

Pour être autorisé à utiliser la marque, l'établissement doit :

- avoir fait l'objet d'une **visite d'évaluation** afin de vérifier qu'il respecte les critères de sa catégorie.
- s'acquitter d'une **contribution financière** à la mise en œuvre de la marque d'un montant de **200€ pour 3 ans**.

**Gard Tourisme est le Référent Qualité** à l'échelle du département : il est signataire de la Convention de déploiement de la marque Accueil Vélo®.

**Les Offices de Tourisme sont les Référents Qualités Délégués** : ils organisent et assurent les visites d'évaluation.

**L'Office de tourisme de votre territoire est votre contact de référence pour en savoir plus et candidater au label.**

